

UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du mardi 14 février 2017


Délibération 2017.CA.03
Nomination du vice-président chargé de la vie étudiante


Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,
Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,
Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015 et notamment ses articles 12 et 22,
Vu le schéma de gouvernance présenté au CA du 30 mai 2016,

Considérant que le vote a lieu à bulletin secret :

Nombre de membres en exercice : 44 Quorum : 22 Nombre de membres présents ou représentés : 27 Majorité requise pour le vote : 14	Ne prend pas part au vote : 0 Pour : 23 Contre : 0 Bulletins blancs : 4
---	--

Le conseil d'administration approuve la désignation de Monsieur Thibaut STEINMETZ aux fonctions de vice-président en charge de la vie étudiante.


Nicolas CHAILLET
Président d'UBFC



Délibération transmise au Recteur de l'académie de Besançon, Recteur coordonnateur des académies de Besançon et Dijon, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »